

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente un mars, les membres du conseil municipal de la commune de La Motte d'Aigues se sont réunis à 18 h 30 dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire le 25 mars 2021, conformément à l'article L.2121-10 du CGCT.

Etaient présents : GOUIRAND Alain, LÉBOUC Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, NUGNES Valérie, CALAC Jean-Baptiste, FIORITO Marie-Laure.

Etaient absents représentés : Mme BLANC Chantal, Mme EYMARD Laurence, Mr PARRAT Frédéric (pouvoir à Mme NUGNES Valérie), Mme LEMEUR Sabrina, Mr CAVALIER Baptiste, Mme RODRIGUEZ Marielle (pouvoir à Mr GOUIRAND Alain), Mr NOUVEL Yannick (pouvoir à Mme FIORITO Marie-Laure).

Monsieur Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme LÉBOUC Nathalie est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour

1 – Budget Primitif 2021 : Vote des taux d'imposition

La loi de finance 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation, les taux sont donc gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. La réforme du financement des collectivités entraîne à compter de 2021 des modifications dans le calcul des bases, le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du Département.

Monsieur Le Maire rappelle les taux de 2020 :

TFB = 15 %

TFNB = 21.72 %

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer :

A l'unanimité l'assemblée **DECIDE** de reconduire les taux appliqués en 2020 :

TFB = 15 % Taux commune + Taux Département 15.13 % soit un taux global de **30.13 %**

TFNB = **21.72 %**.

2 – Délibération sur la convention d'entretien des routes départementales

Monsieur Le Maire soumet à l'assemblée le projet de convention ayant pour objet les conditions et modalités d'entretien des routes départementales traversant ou desservant le territoire communal par le Département de Vaucluse.

L'assemblée à l'unanimité **APPROUVE** le projet de convention.

3 – Permanence d'un conciliateur de justice

Madame BECAM, Conciliateur de Justice, assurera une permanence en Mairie un jour par mois. Le conciliateur est au service des citoyens pour leur permettre de saisir le Tribunal d'instance ou pour obtenir des conseils sur :

- Conflit de voisinage,
- Droit du travail,
- Droit du commerce,
- Droit de l'urbanisme,
- Difficultés auprès de fournisseurs,

...

La municipalité rencontrera PROCHAINEMENT Madame BECAM afin d'organiser ses permanences.

4 – Délibération sur la modification des statuts de COTELUB

La modification proposée des statuts concerne :

- La prise de compétence « organisation de la mobilité »
- L'habilitation pour COTELUB à passer des marchés pour le compte des communes membres,
- la séparation des statuts et de l'intérêt communautaire

La municipalité à l'unanimité **APPROUVE** la prise de compétence « organisation de la mobilité », **APPROUVE** les nouveaux statuts.

5 – Délibération sur le contrat statutaire

Les collectivités ont la possibilité de déléguer au centre de gestion la passation d'un contrat d'assurance groupe ouvert couvrant les obligations statutaires de leurs agents (maladie ordinaire, longue maladie...).

Notre contrat arrive à échéance le 31 décembre 2021, le CDG84 a donc entamé la procédure de renégociation du contrat.

Compte tenu de l'intérêt d'une consultation groupée Monsieur Le Maire propose de rallier la procédure engagée par le CDG84 pour renouveler notre contrat groupe d'assurance statutaire. L'assemblée à l'unanimité **DECIDE** de confier la mission au CDG84 de conclure un contrat groupe ouvert.

Questions diverses

⇒ Affichage municipal :

6 vitrines ont été commandées (5 pour 12 feuille A4 et 1 pour 18 feuilles A4), elles seront installées à différents points :

- Place de la Glycine,
- Place du Temple,
- Place des commerces,
- WC publics,
- Stade,
- Entrée de la Mairie.

⇒ Bilan des engagements de la municipalité à ce jour :

- Communication : réalisée à ce jour, mais les projets d'amélioration continuent.
- Vie scolaire, périscolaire, culturelle et sportive : un projet de cours de musique aux écoles est à l'étude, ouverture de la bibliothèque municipale.
- Agriculture et économie locale : début de mise en application du principe des jardins partagés.

- Circulation et stationnement : les travaux de sécurisation de la route de Cabrières vont débuter prochainement. L'étude de la traversée du village sera menée par l'agence routière en collaboration avec un bureau d'étude privé, la DACT (dispositif d'assistance aux collectivités territoriales) du Conseil Départemental n'étant pas habilité pour ce projet.

⇒ Terrain de sports :

La problématique des nuisances sonores liées au SKATE a été évoquée. Il a été rappelé que la réglementation liée à ce lieu a été affichée. Une réponse plus « rapide » devra être apportée en attendant les conclusions de l'étude préfigurant la réorganisation complète de ce lieu.

Fin de la séance : 20 H 00